

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Creuse

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FURSAC

L'an **deux mille dix huit, le vingt quatre juillet** à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **FURSAC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Thierry DUFOUR**.

Étaient présents : M. Thierry DUFOUR, M. Michel MONNET, M. Jacky CARIAT, Mme Marie-Christine GUYON, M. Claude CLAVÉ, Mme Céline MÉRIGOT-GOUT, M. Christophe CAMPORESI, Mme Lynette RENAUD, Mme Catherine BATAILLE, M. Félix BOUCHEMOUSSE, M. Jean-Luc CHAPELIER, Mme Lucile CHARAMOND, M. Marcel DUNET, Mme Jeannine LEFORT, M. Roland MARTINET, Mme Nelly MOREAU, M. Xavier QUINCAMPOIX, Mme Ghislaine TERRASSON, Madame Nadine TESSIER, Mme Michelle VILLEDIEU, Mme Ghyslaine VIOLET, M. Jean-Marie VITTE

Étaient absents excusés : M. Robert METTOUX, Mme Sylviane PERIGAUD, M. Martial POULAIN, M. Jean-Marie SIMONNEAU .

Étaient absents non excusés : Mme Catherine DUBOIS

Procurations : M. Robert METTOUX en faveur de M. Thierry DUFOUR, M. Martial POULAIN en faveur de M. Michel MONNET, M. Jean-Marie SIMONNEAU en faveur de Mme Ghislaine TERRASSON ;

Secrétaire : M. Félix BOUCHEMOUSSE

INFORMATION : Intervention de M. Hervé GUICHET, Président de l'Association Creuse Toujours et Madame Brigitte DUDRUT- Présidente du Club du Livre concernant le projet de la boîte à outils :

Monsieur Hervé GUICHET remercie les membres du Conseil Municipal de le recevoir afin de présenter le projet tiers-lieu "La Boîte à Outils"

Le projet de tiers lieu "La Boîte à Outils" à Fursac est un espace culturel et associatif ouvert à la population et aux associations, un espace d'émulation sociale et d'animation du territoire un espace d'accueil et de co-projets pour les jeunes et plus largement pour la population, un lieu d'animation et d'atelier autour de l'univers numérique, un espace ressourcerie-design de remise en fonction de matériel et mobilier, mais aussi un espace culturel organisant des expositions, des spectacles, des soirées concerts, des débats thématiques.

Dans ce lieu se côtoieront la bibliothèque de Fursac, avec un espace médiathèque, le Pôle Ados, un espace numérique ouvert à la population et aux travailleurs indépendants et un grand espace ouvert aux expositions, soirées débats spectacles et concerts, projection de films et un espace de co-working ouvert.

Les études menées ces dernières années montrent un déclin de la population due à une pyramide des âges particulièrement élevée : ceci pose question sur l'avenir de certaines communes.

Sur la commune de Fursac, on peut relever un facteur positif : le nombre important de nouveaux habitants qui se maintient mais ne compense pas encore le solde négatif.

Pour lutter contre cette problématique, la solution est d'attirer de nouvelles populations, couples ou famille jeunes, retraités ayant un bon niveau de vie, personnes portant des projets économiques pour renforcer l'attractivité de la Creuse et de nos communes.

Le projet de Tiers-Lieu de Fursac fait partie du plan de la Région Nouvelle-Aquitaine pour revitaliser les centres-bourgs en créant des lieux mixtes où se côtoient des services, des gens et des projets divers.

L'idée est de lutter contre l'isolement, créer des synergies entre les gens et les groupes de gens (associations) et de permettre la création de projets au service de la population.

Il existe 12 projets de tiers-lieu en Creuse et 250 sur la grande région Nouvelle-Aquitaine.

La commune nouvelle de Fursac est devenue la seconde en population de la communauté de communes des Monts et Vallées Ouest-Creuse et la fusion des communes permet aujourd'hui d'ouvrir à de nouveaux projets, miser sur la jeunesse et leur donner les moyens d'avoir envie de rester sur place et de donner à Fursac l'identité d'une commune

dynamique et vivante.

Tout projet comporte des risques et celui de la Boite à Outils présente un budget important. De nombreux contacts ont été pris avec les financeurs potentiels et globalement, ce projet permettrait une aide éligible à hauteur de 80 % sur les travaux et il existe une multitude de financements complémentaires. L'investissement immobilier par l'achat du bâtiment représentant les 20 % d'apport. :

Les subventions et aides éventuelles :

FEADER, D.E.T.R., Régions (AMI Tiers Lieux),
Aides Région/Etat sur les projets structurants
La Communauté de communes
Aides aux communes nouvelles

Des aides sur les fonctionnement et l'aménagement matériel existent :

La CAF (projet EVS de Creuse Toujours)
Le déplacement et l'aménagement de la bibliothèque
Les aides de la DRAC sur les projets artistiques
La création d'une SMAC (Scène de musique actuelles) en Creuse, porté par le SOLIMA Creuse (20 à .30 000 € annuels)
Différentes aides de la Région, du Centre National des Variétés, de la Caisse des Dépôts.

Brigitte DUDRUT indique que le projet de tiers lieu permettra d'installer la bibliothèque et une médiathèque dans un espace plus important et la Responsable de la Bibliothèque Départementale de la Creuse est partie prenante et peut dégager un financement d'ingénierie.

Un certain nombre de tiers lieu disposent de l'agrément EVS (Espace de Vie Sociale) de la part de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui peuvent donner lieu à des espaces de service social (exemple centre social rattaché à un tiers lieu)

L'avantage du tiers lieu "La Boite à Outils" est de nourrir la vie locale et drainer une population de gens qui travaillent en ville et peuvent venir vivre à la campagne, de créer des synergies, des émergences de projets entre personnes, associations et entreprises.

M. Hervé GUICHET précise qu'il y a une autre offre d'achat sur le bâtiment qui est estimé à 100 000,00 €, frais de notaire inclus.

M. le Maire indique qu'il faut être en capacité de financer ce type de projet et que l'équilibre budgétaire de la commune est fragile. Il propose d'organiser une table ronde des différents financeurs début septembre 2018.

Les membres du Conseil Municipal n'ont pas de remarques face à la présentation hormis sur le choix d'implantation du tiers lieu

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-047 : Dossier DETR 2018 – Grosses réparations dans les bâtiments scolaires : validation des reliquats :

Il existait un reliquat de 6 003, 80 € H.T. sur ce dossier DETR

Par, ailleurs, la sollicitation DETR d'un montant initial de 118 910.02 € HT a été abondée et validée par la Préfecture ce qui porte le montant prévisionnel de la dépense subventionnelle allouée à 121 390.82 € H.T.et permet de couvrir les dépenses liées à la démolition des cheminées, la pose de rives et de gouttières et le changement de rideaux dans 4 salles de classes de l'école.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'utiliser ce reliquat comme suit

Devis VINCENT relatif à la démolition des cheminées	2 450,00 € H.T.
Devis VINCENT relatif à la pose de gouttières et de rives	3 406,84 € H.T.
Devis DENANTES relatif au remplacement des rideaux de l'école	2 627,76 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil autorisent le Maire à signer les devis ci-dessus.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-048 : Proposition d'achat d'un échafaudage

M. le Maire présente l'offre relative à l'achat d'un échafaudage de la société MACC pour un montant de 4 812,00 € H.T.

Cette dépense a été prévue au budget 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte le devis susmentionné et autorise M. le Maire à le signer.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-049 : Marché d'assainissement : Choix des entreprises suite à l'ouverture des plis du 12/04/2018 :

M. Le Maire rappelle qu'il a été décidé de réaliser une première partie des travaux :

- construction d'une nouvelle station d'épuration et destruction de l'ancienne. Le montant des travaux est estimé à 1 000 000,00 € H.T. Une procédure adaptée a été lancée.

Le résultat de l'ouverture des plis qui s'est déroulée le 12 juillet 2018 est le suivant :

Lot n° 1 : Génie Civil est infructueux, Aucune offre n'a été présentée,

Lot N° 2 : Equipement Electromécanique : 5 entreprises ont présenté une offre. Le Maitre d'œuvre a établi une analyse des offres et une seule entreprise LIMATECH correspond aux critères.

Lot n° 3 : Unité de traitement des eaux usées une seule offre de la société POULAIN au-dessus de l'estimation,

Lot N° 4 : Réseau de refoulement – 2 offres enregistrées dont les montants sont très supérieurs à l'estimatif,

Monsieur le Maire propose de déclarer le lot N° 1 infructueux par défaut d'offre ainsi que les lots N° 3 et N° 4 pour dépassement de budget et de relancer tous les marchés sauf le lot n° 2 équipement électromécanique, attribué à l'entreprise LIMATECH pour un montant de 74 530 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- Décide de déclarer les lots N° 1, N° 3 et N° 4 infructueux et de relancer une procédure adaptée,

- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier attribué à l'entreprise LIMATECH sur le lot n° 2 pour un montant de 74 530 € H.T.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-050 : Démolition ancienne station d'épuration : diagnostic amiante et risque d'exposition au plomb avant démolition

M. Le Maire présente les offres relatives au diagnostic amiante et au risque d'exposition au plomb avant démolition :

- CORDIA pour un montant de 820,00 € H.T - 984, 00 € TTC
- EDI pour un montant de 1 766,65 € H.T - 2119,98 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'offre de la Société CORDIA et autorise M. le Maire à signer le devis.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-051 : Etude géotechnique : avant projet de création de bassin d'orage

M. le Maire présente les offres relatives à l'étude géotechnique, avant projet de création d'un bassin d'orage :

- GINGER CEBTP pour un montant de 1 760,00 € H.T. - 2 146,00 € T.T.C.
- ALPHA BTP pour un montant de 1 952,00 € H.T. - 2 342,40 € T.T.C

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide l'offre de la Société GINGER CEBTP et autorise M. le Maire à signer le devis.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Messieurs CLAVE, VITTE et CHAPELIER s'interrogent sur le timing de réalisation de cette étude, le marché de réalisation du bassin d'orage étant déjà lancé.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-052 : Travaux de réfection voirie communale EVOLIS

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal et suite à la demande de la commission travaux, la validation d'un devis d'EVOLIS, relatif à des travaux de voirie au cimetière de Paulhac, aux écoles de Paulhac, dans les villages des Meides et de la Croix, l'ensemble pour un montant de 13 325,11 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer le devis ci-dessus.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Demande de disponibilité d'un agent

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de disponibilité de Monsieur Bruno CHARRUAU, agent de maîtrise

Monsieur CHARRUAU demande une disponibilité d'une durée de deux ans, car il souhaite exercer une activité professionnelle dans le domaine privé.

INFORMATION : Demande de travail à temps partiel d'un agent

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du souhait de M. Romain THOURAUD, agent des services techniques, de solliciter une demande de travail à temps partiel à hauteur de 50 %.

M. Romain THOURAUD souhaite exercer une activité en qualité de conjoint collaborateur à hauteur de 50 % sur l'exploitation agricole de son épouse à compter de janvier 2019.

L'agent devra formuler une demande écrite de travail à temps partiel et une demande écrite de cumul d'activités à la collectivité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-053 : Clôture régies de recette photocopie Saint-Etienne de Fursac et camping municipal de Chantegrèze

M. Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal la clôture de la régie de recettes photocopie de Saint-Etienne de Fursac qui n'est pas mise en œuvre sur la commune nouvelle de Fursac et de la régie de recettes location de camping qui ne fonctionne plus depuis la fermeture du Camping Municipal en 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise M. le Maire à clôturer :

- la régie de recettes photocopie
- la régie de recettes location de camping

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-054 : Création régie de recettes location de matériel sous l'entité Mairie de Fursac

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la création de la commune nouvelle de Fursac le 1er janvier 2017 et à la demande du comptable public assignataire, il convient d'instituer la régie de recettes location de matériel sous l'entité Mairie de Fursac.

La régie de recettes de location de matériel encaisse les produits suivants :

- location de petites tables pour un montant de 2 € l'unité et par jour,
- location de grandes tables pour un montant de 4 € l'unité et par jour,
- location de chaises pour un montant de 0,30 € l'unité et par jour,
- location de bancs pour un montant de 1.50 € l'unité et par jour

Les tarifs appliqués en cas de manquement ou dégradation sont les suivants :

- chaise bois 10 € l'unité,
- chaise en polypro 30 € l'unité,
- petite table 40 € l'unité,
- grande table 50 € l'unité
- banc en bois 20 € l'unité
- banc en polypro 35 € l'unité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la création de régie sous l'entité Mairie de Fursac et autorise M. le Maire à appliquer les tarifs mentionnés ci-dessus pour la location de matériel et les tarifs prévus en cas de manquement ou de dégradation du matériel loué.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° MA-DEL-2017-018 du 15/02/2017

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2018-055 : Nomination d'un nouveau régisseur régie de recettes location de matériel

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison du départ prochain du régisseur actuel, il y a lieu de délibérer sur la nomination d'un nouveau régisseur pour la régie de location de matériel.

A compter du 1er septembre 2018, Monsieur Thierry LEGROS est nommé en qualité de régisseur. En cas d'absence, de congé ou tout autre empêchement, il sera remplacé par Mme Dominique MOUDINGO, mandataire suppléante.

Le régisseur et le mandataire suppléant ne percevront pas d'indemnité de responsabilité, selon la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la nomination de Monsieur Thierry LEGROS en qualité de régisseur et de Madame Dominique MOUDINGO en qualité de mandataire suppléante et autorise M. le Maire à signer les arrêtés correspondants.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Point projet DETR Salle de Fêtes

M. Monnet précise que la commission travaux s'est réunie à trois reprises :

- Une première étude établie par un maître d'œuvre n'a pas été retenue,
- Une deuxième étude réalisée par Madame Béatrice BAUDOIN, architecte à Aubusson a fait une offre comprenant l'étude et le suivi des travaux à 57 600,00 €

La commission travaux a décidé de remettre en question le montant des honoraires de Madame BAUDOIN et de contacter Monsieur GRIVOT qui doit fournir sa proposition d'honoraires prochainement.

L'opération envisagée est la suivante :

- agrandissement et mise aux normes de la cuisine,
- suppression du mur entre le bar et la salle avec ouverture en laissant 2 ou 3 poteaux,
- rénovation et mise aux normes de la salle des fêtes et réalisation d'un système de ventilation

INFORMATION : Evolution RIFSEEP suite remarques de la Préfecture :

Madame GUYON informe les membres du Conseil Municipal sur deux points relatifs aux évolutions concernant le RIFSEEP :

La première proposition de conservation du montant des primes les plus hautes et l'uniformisation des autres montants par poste n'est pas légale (Préfecture sollicitée pour avis) : il n'est pas possible de conserver pour quelques agents leur ancienne prime d'un montant supérieur en appliquant les mêmes règles sur les variables IFSE et CIA..

La Commission RH soumet une nouvelle proposition qui ne tient pas compte des primes actuelles les plus hautes et augmente les primes de tous les postes (temps de travail 35 h). ce qui aura pour conséquence une augmentation budgétaire de la masse salariale de 3 000 € par an

Après en avoir pris connaissance de cette décision, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le deuxième point est la suppression du régime RIFSEEP pour maladie : après consultation du Centre de Gestion et des syndicats, la proposition de supprimer le RIFSEEP dès le premier jour d'arrêt maladie paraît excessive.

La commission RH a statué, à la majorité, le non paiement du RIFSEEP à partir du 6ème jour d'absence constaté dans une année civile. Une proposition de suspension de l'indemnité à partir de 3 ou 5 jours d'absence est soumise au vote.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil Municipal décident de porter à 5 jours la suspension du régime indemnitaire :

25 VOTANTS :

20 VOTANTS à 5 jours
4 VOTANTS à 3 jours
1 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

- Madame THEVENOT, conservatrice déléguée des antiquités et objets d'arts au Conseil départemental a adressé une proposition de cahier des charges pour la restauration des deux statues Le Christ en Croix et a statue de la Vierge à l'Enfant localisées à l'église de Paulhac. La Mairie souhaite lancer une mise en concurrence pour la réfection de ces deux statues.

- SANICENTRE va effectuer des travaux dans certains villages, suite à des canalisations bouchées (rapporteur J. CARIAT)

- L'enseigne "Liberté Egalité Fraternité" livrée pour apposer sur le fronton de la maison communale est de forme circulaire et non linéaire comme prévue initialement, il faudra déterminer l'emplacement précis lors du prochain conseil municipal (rapporteur C. CAMPORESI)

- Madame PATRIARCHE, auteure du livre sur la bataille du 28 août 1914 au Transloy souhaite savoir si la commune, les membres du conseil municipal sont intéressés par l'achat de cet ouvrage car 5 soldats de la commune de Saint-Pierre ont péri dans cette bataille et figurent dans le livre. Les personnes intéressées devront adresser leur réponse par mail et le secrétariat transmettra à l'auteure.

- La direction sur le panneau indicateur de Chabannes et Bessines n'est plus visible, il faut le changer (rapporteur M. VILLEDIEU). M. Le Maire précise que cela a été signalé à la D.D.T., en charge de la signalétique

- La piste AFR passée communale reliant Beauvais à Montfromage est impraticable suite aux orages (rapporteur J.M. VITTE).

- L'Entrée du bourg route de Marsac : manque d'entretien, le panneau Fursac n'est pas assez visible, il faudrait nettoyer les bordures de route (rapporteur JM. VITTE)

- Croisement rue de Clairefontaine/Route de Marsac : les haies obstruent la visibilité au carrefour, il serait peut-être souhaitable d'installer un miroir afin d'améliorer la visibilité (rapporteur C. MERIGOT-GOUT)

- Présence d'un nid de poule sur la route en face du Garage Boiron à Chabannes (rapporteur L. CHARAMOND).

- Les routes devraient être mieux entretenues (rapporteur J.M. VITTE). M. Le Maire précise que l'épareuse était en panne pendant deux mois et que l'entretien a repris dès livraison de la nouvelle.

- Monsieur QUINCAMPOIX fait remarquer que les secrétaires ne renseignent pas sur les demandes d'urbanisme. M. le Maire précise que la Mairie n'est pas le service instructeur, pour toute demande de renseignements concernant le suivi de sa demande, il faut prendre rendez-vous auprès du Service Urbanisme de la Souterraine.

- Intervention de Monsieur Joël BOUCHER, habitant à Chabannes, concernant le projet de démolition du bâtiment Weil.
